



CAP du 9 et 10 juin 2016 Mouvements et 1ères affectations IP

"Il n'y aura pas de bon service public sans des collaborateurs à l'aise dans leurs fonctions, pas plus qu'il n'y aurait d'agents épanouis dans une DGFIP qui ne tiendrait pas son rang. (...) Il faut progresser en matière d'écoute, favoriser les initiatives, et veiller en permanence à ce que les cadres disposent de l'information stratégique et soient aidés dans leur prise de fonction, en particulier en cas de changement fonctionnel ou de grade. Mais aussi saisir toutes les opportunités qui peuvent exister de desserrer les contraintes qui pèsent sur la gestion des cadres.

Lignes directrices de la DGFIP - Mai 2016

Madame la Présidente,

depuis plusieurs mois, voire années, le SCSFiP le dit haut et fort : **Il y a un problème avec les IP à la DGFIP.**

Le problème résulte de plusieurs facteurs combinés qui engendrent un malaise important chez cette population de cadres :

- il s'agit en premier lieu de leur positionnement indiciaire dont découlent plusieurs difficultés : cet aspect devrait être réglé nous l'espérons avec le PPCR ;
- il s'agit ensuite de leur doctrine d'emploi qui n'est pas suffisamment précise ; il en découle un problème de positionnement dans les organigrammes des directions départementales, nationales ou en centrale qui engendrent un sentiment de manque de reconnaissance des efforts consentis pour être reçus à un concours sélectif et exigeant tant professionnellement que familialement; cette situation ne leur permet pas de se projeter dans un véritable parcours de carrière;
- il s'agit enfin d'une instabilité des règles de gestion qui provoque une absence de visibilité sur les possibilités de mutation et engendre des situations professionnelles, et de plus en plus souvent personnelles, très compliquées.

De cette combinaison de facteur découle une recrudescence des demandes d'accès aux postes comptables pour résoudre l'une ou l'autre (et souvent une pluralité) des difficultés rencontrées. CQFD

Face à cette situation, la lecture des lignes directrices avait pu donner espoir aux IP.

La publication du projet de mouvement est donc ressentie comme un séisme au regard des questionnements et incompréhensions qu'il engendre.

Et je dois vous avouer que les représentants du personnel que nous sommes sont en incapacité de répondre à ces incompréhensions.

Tout d'abord, le SCSFiP déplore les conditions dans lesquelles les représentants du personnel ont été amenés à préparer cette CAP qui sont inacceptables. Le projet de mouvement et les documents n'ont été transmis que 2 jours avant la CAP ; n'importe quelle direction locale qui pratiquerait de la sorte ferait l'objet, à juste titre, des foudres des représentants locaux du personnel. Il existe des textes et des délais incompressibles de transmission des documents, nous vous demandons pour l'avenir de les respecter.

Ensuite, nous demandons, à l'identique de ce que le bureau RH1B pratique pour les mouvements comptables, que les projets de mouvement fassent apparaître les notions de mutations prioritaire avec le rang ou pour convenance personnelle.

Ensuite, le SCSFiP souhaite avoir des réponses sur les point suivants :

En ce qui concerne tout d'abord les gels de postes :

Vous nous avez adressé hier la liste des gels de postes (31 reconductions de gels et 40 nouveaux gels) : ***comment ces 71 gels ont ils été prépositionnés ? au vu de quels critères ?***

- absence de demandes sur les départements concernés ? c'est impossible
- enjeux du département ? on trouve des DDRFiP de toutes catégories.
- on remarque qu'aucun emploi en centrale ou en direction ou service à compétence nationale ou spécialisée n'y figure : pourquoi ?

Nous demandons également à ce que soit fournie la liste des éventuels dégels de postes précédemment gelés au titre du mouvement précédent.

En ce qui concerne le projet de mouvement en lui même :

Il interpelle à plusieurs titres en ce qui concerne les DIRCOFI.

En effet, si on met en perspective les promotions AFIPA 2016, les derniers mouvements comptables libérant des postes en DIRCOFI et le présent projet, le nombre de mouvements sur des emplois DIRCOFI, parfois en affectation d'office, est difficilement compréhensible.

En outre, l'affectation d'office en DIRCOFI il y a 3 ans (les emplois ayant été banalisés à cette époque) n'a pas été probant, ce qui a conduit la Direction générale à réintroduire le dispositif de postes au choix en DIRCOFI.

La décision d'affecter d'office des nouveaux promus, en nombre, en DIRCOFI est donc incompréhensible et fait peser un risque majeur sur les missions de ces structures.

C'est pourquoi le SCSFIP souhaite des précisions sur les critères qui ont prévalu aux choix des collègues affectés d'office : les fonctions précédemment exercées ? un critère purement géographique au regard des résidences actuelles de ces cadres ? d'autres critères ?

Nous demandons également à nouveau à ce que les représentants du personnel disposent du TAGERFIP de l'administration centrale. En effet, outre le fait que la DG ne contribue pas à l'effort de gel d'emplois, elle absorbe selon nous un grand nombre d'IP dans le contexte de réduction de la ressource, au détriment des directions territoriales et du très grand nombre de collègues qui souhaitent développer leur parcours en province. Dans le contexte actuel et sauf à nous démentir, toute création nette d'emplois en centrale se paye par des gels supplémentaires dans le réseau

Madame le Présidente, il n'existe plus aucune fluidité dans les possibilités de mutation pour les IP. Cela engendre des situations familiales très compliquées pour les IP lorsque les situations de célibat géographique durent des années, situations qui parfois on peut le craindre, ont un lien direct avec des situations médicales. Ce n'est plus acceptable!

La DGFIP doit apporter une réponse globale à cette situation. Nous sommes responsables et nous ne demandons pas l'inscription à vie dans un vivier pour les IP, mais une véritable réflexion sur la doctrine d'emploi et les parcours de carrière de l'ensemble des cadres supérieurs.

L'administration demande beaucoup à ses IP mais ne leur offre qu'incertitude en retour aussi bien en matière de promotion au grade d'AFIPA que d'accès aux poste comptables; accès que la DG semble vouloir restreindre très prochainement...ce n'est pas envisageable dans le contexte actuel !

Si votre souhait est de démobiliser toute une génération de collègues IP pourtant investis et motivés, nous vous l'annonçons Madame la présidente, vous êtes sur la bonne voie avec des gels d'emplois d'IP à caractère discrétionnaire qui empêchent bon nombre de mouvements et pénalisent en cascade les primo affectations.

Faute d'une vision globale sur la carrière des IP tant sur leur positionnement dans le réseau, dans les directions nationales ou encore en centrale, que sur leurs perspectives d'évolution, vous êtes contraints de naviguer à vue et cette situation risque de nuire au delà même de la situation des cadres, à l'exercice des missions et donc à l'image de la DGFIP.

Nous remercions le bureau RH1B pour sa disponibilité dans le contexte difficile d'élaboration du présent mouvement.

.